



DATE DE PUBLICATION : 26 mars 2024

La directrice des services aux Particuliers

Délégation de signature

Vu la délégation de pouvoirs du gouverneur de la Banque de France donnée au directeur général des Services à l'économie et du Réseau le 18 mai 2020 ;

Vu la délégation de signature donnée par M. Denis BEAU, premier sous-gouverneur, à M. Hervé GONSARD le 1^{er} mars 2023 ;

Vu la délégation de signature donnée par M. Hervé GONSARD, directeur général des Services à l'économie et du Réseau, à M^{me} Hélène TANGUY le 25 mars 2024 ;

Délégation permanente est donnée à M. Hervé DODE, chef du service Assistance et Suivi des Applications Particuliers (ASAP), et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M^{me} Sophie GEGOUT, son adjointe, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque relatifs à l'exercice des activités du service ASAP dans la limite de 25 000 euros (HT), à l'exception des nominations aux fonctions d'adjoint du chef du service.

Fait à Paris, le 25 mars 2024

Hélène TANGUY